

**CONTRAT PEDAGOGIQUE DE VALORISATION DE L'ENGAGEMENT
PAR L'ATTRIBUTION DE POINTS BONUS
MASTER MEEF 1^{ER} degré 2017-2018**

(à remettre au service scolarité de votre site de formation avant le 15/11/2017)

En application du décret 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle.

NOM PATRONYMIQUE :

Prénom :

NOM D'USAGE :

N° Etudiant :

SITE DEPARTEMENTAL :

MASTER 1

MASTER 2

Domaine d'activités choisi :

Sportif

Culturel

Citoyen

Nom de la structure* d'accueil :

Date :

Signature de l'étudiant(e) / Fonctionnaire stagiaire

Date :

Nom et signature du responsable pédagogique de l'activité

Date :

Nom et signature du référent « Vie de l'école »

**Par structure on entend :*

- l'ESPE via les activités sportives ou culturelles proposées
- les associations cadre d'activités bénévoles ou de volontariat (domaines philanthropique, social, sanitaire, éducatif, scientifique, etc. ou concernant par exemple la qualité de vie, de l'environnement, la solidarité internationale, la pratique sportive ou d'activités physiques, la défense des sites et des monuments, etc.)
- Les structures publiques (pompiers, collectivités, etc.) dans le cadre d'une mission de service public.

ESPE d'Aquitaine

Site de Gironde
160 Avenue de Verdun – B.P. 90152
33705 Mérignac Cedex

tél. 05 56 12 67 00
fax 05 56 12 67 99

espe-aquitaine.fr

Modalités d'attribution des points

L'engagement dans ce dispositif est libre et fait l'objet d'une démarche volontaire de contractualisation avec l'établissement, notamment l'équipe vie de l'école.

Ce dispositif est proposé pour l'année 2017-18 à titre expérimental aux seuls étudiants inscrits dans le cadre du Master MEEF 1^{er} degré.

Une même nature d'activité ne peut faire l'objet que d'une seule valorisation sur le diplôme visé.

L'objectif vise à valoriser les compétences acquises en lien avec les attendus du Master MEEF, à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre d'une structure d'accueil.

Une note de 0 à 20 sera attribuée au terme de chaque année du Master MEEF 1^{er} degré. Cette note se traduit en points bonus qui ne peuvent compenser ni les notes d'UE inférieures aux notes seuils indiquées dans la maquette du Master ni ne peuvent s'ajouter à la moyenne d'une UE non compensable. De plus ils ne donnent lieu à aucun crédit ECTS, mais ils sont comptabilisés pour le calcul de la moyenne de l'année. Cette note pourra apporter un bonus maximum de 15 points pour le calcul de la moyenne générale de l'année.

Justification des points :

Sur la base de la présentation d'un dossier de 4 pages exposant la nature de l'activité et sa relation avec les compétences acquises au regard de celles qui sont identifiées pour le master MEEF :

- 8 points maximum pourront être attribués au titre de l'accueil et de l'investissement dans la structure (fréquence de présence, investissement, prise de responsabilités...);

- 12 points maximum au titre de l'analyse de l'activité présentée au regard des valeurs de la République, des compétences attendues des enseignants, de la mise en œuvre de l'action / du projet et de la démarche réflexive sur l'engagement.

Le dossier sera complété par les attestations de présence dans la structure d'accueil ainsi que l'appréciation de l'engagement par son responsable.

Règle de validation (pour la maquette PE)

L'étudiant qui signera un contrat pédagogique de valorisation de l'engagement pourra bénéficier d'un bonus d'un maximum de 15 points pour le calcul de l'année en M1 et/ou en M2. En aucun cas ce bonus ne pourra compenser les notes d'UE à seuils ou les notes d'UE non compensables.

ESPE d'Aquitaine

Site de Gironde
160 Avenue de Verdun – B.P. 90152
33705 Mérignac Cedex

tél. 05 56 12 67 00
fax 05 56 12 67 99